



Communauté de Communes
de la Houve et du
Pays Boulageois

Le Courrier de la Houve et du Pays Boulageois

La lettre d'information de votre Communauté de Communes



PETITE ENFANCE

**Alys : nouveau gestionnaire
des structures d'accueil**

► Page 6



Communauté de Communes
de la Houve et du Pays Boulageois



www.houvepaysboulageois.fr



Panneau Pocket

CC de la Houve et du Pays Boulageois

MOBILITÉ

L'intercommunalité déploie
la mobilité électrique

► Page 3

ÉCONOMIE

L'attractivité économique :
l'ambition de tout un territoire

► Page 4

La CCHPB a soutenu leur projet

► Page 5

URBANISME

Le PLUi bientôt
à votre disposition

► Page 7

L'INTERCOMMUNALITÉ

Quelques chiffres

► Page 8

SOMMAIRE

MOBILITÉ _____ 3

L'intercommunalité déploie la mobilité électrique

ÉCONOMIE _____ 4 et 5

L'attractivité économique : l'ambition de tout un territoire

La CCHPB a soutenu leur projet

PETITE ENFANCE _____ 6

Alys : nouveau gestionnaire des structures d'accueil

URBANISME _____ 7

Le PLUi bientôt à votre disposition

L'INTERCOMMUNALITÉ EN QUELQUES CHIFFRES — 8



Le courrier de la Houve et du Pays Boulageois N° 12 - Décembre 2023

Directeur de la publication : Jean-Michel BRUN
Conception - Rédaction : Communauté de
Communes de la Houve et du Pays Boulageois
Impression : A2DV Numérique - 57190 Florange

Crédits photos / Images : CCHPB - Denis Hilt-
Freepik.com - Flaticon.com

Tirage : 11 500 exemplaires
N° ISSN : 2968-3939 - Dépôt légal à parution



La Communauté de Communes renforce au fil des années son intérêt pour les sujets de la vie quotidienne de ses habitants. Un public nombreux a été accueilli au cours de la semaine « portes ouvertes » à France Services.

Attentive à éviter toute disposition qui introduirait un droit de regard sur l'action communale, la

Communauté de Communes exerce ses compétences sans rien retirer aux communes.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) constitue, de ce point de vue, et malgré la technicité du sujet, la démonstration la plus convaincante de ce qu'une Communauté de Communes peut construire lorsque les élus décident de travailler dans une approche fédératrice. L'aménagement est un enjeu essentiel pour préserver la valeur de nos espaces ruraux et maîtriser leur développement. Après une quantité innombrable de réunions et la nécessaire séquence des réunions publiques, le document entre dans sa phase de finalisation et constituera à l'horizon 2025 le support cadre de l'utilisation du sol dans les années à venir.

Mais déjà de nouveaux défis s'imposent à nos communes et à notre territoire qui disposent d'une capacité importante pour contribuer à la transition écologique. La loi ZAE nR (Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables) met les communes, les élus et les citoyens à contribution en ce début d'année 2024 pour préparer le pays à acquérir sa souveraineté en matière énergétique.

La CCHPB aura pour mission de coordonner ces travaux et de veiller à la cohérence des stratégies.

Ça bouge également en cette fin d'année sur le plan économique et les efforts déployés pour attirer les entreprises commencent à porter leurs fruits. Les deux hectares aménagés face à la déchetterie de Boulay ont trouvé preneurs tout comme les friches industrielles de la zone industrielle qui se transforment pour accueillir de nouvelles activités qui s'appuient également sur la Communauté de Communes dans leur recherche de personnel.

Une partie de la réponse aux crises que connaissent nos sociétés, à l'éloignement des services, aux difficultés du quotidien se situe indiscutablement à l'échelle communale et intercommunale.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !

Jean-Michel BRUN
Président de la Communauté de Communes
de la Houve et du Pays Boulageois



L'INTERCOMMUNALITÉ DÉPLOIE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Afin de répondre aux besoins de ses habitants et des usagers en transit ainsi qu'aux enjeux de mobilité électrique, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB) a souhaité équiper ses axes routiers et sites stratégiques de bornes de recharge.

5 bornes de recharge sur le territoire



Depuis septembre 2023, les automobilistes peuvent faire le plein d'énergie grâce aux 5 bornes de recharge réparties sur trois sites clés :

- 📍 **3 bornes à la zone commerciale (rue Newinger) à Boulay : recharge rapide (240 kW)**
Temps de recharge moyen : 40 min pour récupérer 60% d'autonomie
- 📍 **1 borne à la place du Marché à Boulay : recharge accélérée (22 kW)**
Temps de recharge moyen : 2h30 pour récupérer 60% d'autonomie
- 📍 **1 borne à la place du Marché à Falck : recharge accélérée (22 kW)**
Temps de recharge moyen : 2h30 pour récupérer 60% d'autonomie

Comment recharger son véhicule ?

- 1 Identifiez-vous pour déverrouiller la borne**
Option 1 : Vous avez un abonnement chez un opérateur de recharge,
présentez votre badge devant la borne
Option 2 : Vous êtes un utilisateur occasionnel,
scannez le QR Code situé sur la borne
- 2 Branchez-vous et suivez les instructions de la borne**
- 3 La charge démarre, l'accès à la borne est verrouillé et sécurisé**
- 4 Lorsque la charge est terminée, scannez le QR Code ou présentez votre badge pour déverrouiller la borne**
- 5 Débranchez la prise**



L'intercommunalité n'a pas choisi d'opérateur pour gérer l'accès à la recharge. Ainsi, vous pouvez utiliser l'application de recharge de votre choix.

Un investissement pour l'avenir

L'intercommunalité a obtenu le soutien financier de l'État, la Région Grand Est et le programme Advenir pour fournir un réseau de bornes de recharge pratique et efficace. Elle espère encourager davantage de personnes à adopter la mobilité électrique, contribuant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Pour plus d'informations et connaître les tarifs :

www.houvepaysboulageois.fr/index.php/vie-quotidienne/bornes-de-recharge



L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :

L'AMBITION DE TOUT UN TERRITOIRE



En charge du développement économique du territoire, la CCHPB mène des actions pour soutenir le tissu économique local et favoriser l'insertion professionnelle. Carole TOURCHER « accompagnatrice socio-professionnelle » a rejoint le 1^{er} juin 2023, l'intercommunalité pour guider les personnes en insertion professionnelle et animer un réseau coopératif auprès des entreprises.

Peux-tu nous présenter ton parcours ?

Titulaire d'un master en formation professionnelle, j'ai été formatrice 2 ans au CMSEA (Comité

Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes) à Metz, auprès d'un public de jeunes adultes hébergés en foyer. J'ai ensuite intégré l'agence Pôle Emploi de Metz Sébastopol, puis de Creutzwald où j'ai travaillé pendant 10 ans. Cette expérience m'a permis d'acquérir de bonnes connaissances sur le bassin de l'emploi notamment sur le périmètre intercommunal.

Quelle est la situation du marché de l'emploi sur le territoire ?

Actuellement, une entreprise sur trois recrute. Nous connaissons au niveau national, selon les derniers chiffres de l'INSEE, le taux le plus bas de chômage depuis 1982 (7.2%). Localement il est même encore plus prononcé, 6.9% sur notre territoire. Les structures locales rencontrent des difficultés à embaucher des salariés dans les métiers dits en tension : du bâtiment, de l'industrie, du commerce, de la distribution et de la santé. La main d'œuvre qualifiée préfère s'orienter vers les métropoles ou le Luxembourg.

Comment aider les entreprises face à cette problématique ?

L'intercommunalité souhaite créer un réseau coopératif que j'animerai auprès des petites, moyennes et grandes entreprises du territoire à partir de janvier 2024. L'objectif est d'impulser des pratiques collaboratives sur des sujets communs (recherche d'apprentis, formations, nouvelles implantations).

De même, cette cohésion donnera davantage de visibilité aux acteurs économiques en communiquant autour de leurs activités pour faire connaître auprès du grand public leurs besoins en recrutement. Nous pourrions également former, via les chantiers d'insertion, une main d'œuvre locale opérationnelle grâce aux échanges avec les entreprises et les différents partenaires de l'emploi.

Quel rôle joue l'insertion professionnelle pour le marché de l'emploi ?

Les chantiers d'insertion mis en place par la Communauté de Communes (Soli'Bus et espaces verts) sont des tremplins pour permettre aux personnes en difficulté de retrouver un emploi durable. Nous leur proposons un parcours d'insertion personnalisé, un cadre de travail, un accompagnement social pour les aider à regagner l'estime de soi et à développer leurs compétences en lien avec les besoins du marché du travail.

De plus, à l'échelle communautaire, les projets réalisés par les chantiers d'insertion contribuent à l'amélioration du cadre de vie de la population locale : entretien des espaces verts, maintenance des locaux, service de transport à la demande.

Comment et pourquoi te contacter ?

Pour toutes questions liées à l'emploi et quelle que soit votre situation, je peux vous guider dans vos démarches. Nous recrutons tout au long de l'année de nouveaux bénéficiaires sur nos chantiers. N'hésitez pas à me contacter, je saurai aiguiller votre candidature.



06 17 85 81 78 | 03 55 94 40 72



carole.tourcher@cchpb.net

LA CCHPB A SOUTENU LEUR PROJET

ARTECA pose ses valises à Boulay !

Fondée en 1997, la société française ARTECA fabrique des ventilateurs industriels de séries et spéciaux. Cette entreprise dirigée depuis 2018 par M. BERTRAND était localisée à Bouzonville avant d'acquies en juillet 2022 les locaux de l'ancien centre de tri situé rue Théophile Somborn à Boulay. Après plusieurs mois de travaux d'aménagement, la société composée de 7 salariés a pu déménager en janvier 2023. En 2022, elle a livré 1 105 ventilateurs principalement en France, au Luxembourg, en Italie et en Allemagne mais également dans le monde entier. Sa clientèle est issue de divers domaines d'activité tels que : l'agroalimentaire, l'automobile, la pétrochimie, le nucléaire ...



La Communauté de Communes a soutenu cette nouvelle implantation sur son territoire à hauteur de 3 101,14€ pour l'agencement des locaux et de 1 000€ pour l'embauche d'un salarié. L'entreprise a également reçu 27 962€ au titre du dispositif AMIE57 dont 13 981€ financés par l'intercommunalité.

La 57ème : un endroit convivial



Depuis août 2023, le bar d'ambiance la 57ème a ouvert ses portes dans le centre-ville de Boulay à l'initiative de Tom, Johan et Célia TALAMONA. Ce nouveau lieu a immédiatement reçu un accueil favorable de la population et deux serveurs ont été embauchés.

Ce bar de 170 m² dispose de plusieurs salles avec écrans afin de visionner les grandes rencontres sportives et permettre aux supporters de se retrouver. De plus, un espace est dédié aux amateurs de jeux vidéo. Les gérants envisagent à l'avenir d'organiser des soirées à thème et de proposer la privatisation d'une salle pour des événements.

La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois a participé à la concrétisation de leur projet à hauteur de 6 000€ et la Ville de Boulay les a également aidés dans le cadre du dispositif « Bonus Ville de Boulay » pour un montant de 3 000€.

Le Petit Chauffagiste s'agrandit

Depuis 2002, l'entreprise le Petit Chauffagiste située à Hargarten-aux-Mines ne cesse d'accroître son activité et de recruter de nouveaux collaborateurs. Cette société, composée de 26 salariés, a installé plus de 100 chaudières et a posé 25 salles de bain en 2022. Pour une meilleure organisation de travail, le directeur M. AGOSTINELLI, a décidé fin 2021 d'aménager un second étage au sein de ses locaux pour agencer de nouveaux bureaux. De même, la zone de stockage a été agrandie pour atteindre une superficie totale de 100 m² et un toit a été construit pour entreposer le matériel dans de meilleures conditions. L'entreprise a également fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour permettre à une équipe supplémentaire d'assurer les interventions auprès de la clientèle.



Le Petit Chauffagiste a été soutenu financièrement à hauteur de 8 570€ par la Communauté de Communes et de 10 039€ dans le cadre du dispositif AMIE57 cofinancé à parts égales par le Département de la Moselle et l'intercommunalité.



ALYS : NOUVEAU GESTIONNAIRE DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Suite au renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des structures d'accueil de la petite enfance, la CCHPB a choisi l'association Alys, à partir de janvier 2024, pour assurer cette mission pour les 7 prochaines années. Rencontre avec M. Benoît VORMS, Directeur de cette structure qui emploie 800 personnes en Lorraine et gère notamment plus de 9 établissements « petite enfance ».

Présentez-nous votre structure ?

Présente dans trois départements de la Lorraine (Moselle, Meuse et Meurthe-et-Moselle), Alys est une association qui œuvre au quotidien pour l'accompagnement, l'aide et les soins à domicile ou en établissements à tous les âges de la vie. Elle bénéficie d'un savoir-faire reconnu au service des enfants, des familles et des personnes âgées ou en situation de handicap depuis plusieurs décennies.

Pourquoi avez-vous candidaté à cette reprise de délégation de service public ?

Gestionnaire de plusieurs structures d'accueil et riche d'une forte expérience dans ce domaine, nous souhaitons étendre nos services sur un territoire que nous connaissons très bien. Nous avons une antenne à Boulay qui emploie 150 personnes pour assurer un large éventail d'aides à la personne.

Nous avons également le service « Taties à toute heure » pour permettre aux parents ayant des horaires atypiques de travail d'avoir une solution de garde pour leurs enfants.

Quels sont les changements pour les familles ?

Ce changement de prestataire n'entraînera aucune modification majeure. Les équipes en charge des enfants restent en place et ont toute notre confiance ; il n'y aura aucun impact financier pour les familles. Nous allons privilégier l'écoute pour s'adapter à la demande des parents afin d'améliorer nos services.

Quelles sont les plus-values que vous allez apporter ?

La sécurité des enfants et des salariés reste notre priorité, de même que l'accompagnement des parents. Ainsi, nous allons travailler avec les équipes et les élus du territoire afin de recenser leurs besoins et leurs attentes pour mettre en place des actions adéquates. Nous aimerions également rendre les structures plus accessibles aux enfants en situation de handicap.

Nous proposerons aussi aux professionnels de la petite enfance des formations en lien avec des préoccupations actuelles ou selon leurs demandes (langage des signes, accueil d'enfants en situation d'handicap, sensibilisation sur les enjeux écologiques).

Quelles sont vos perspectives en faveur de la petite enfance ?

Il est important que tous les parents puissent avoir une solution de garde pour leurs enfants sur le territoire, c'est pourquoi nous voulons collaborer avec les différents acteurs de ce secteur d'activité, notamment le relais petite enfance. Ainsi, nous pourrions mutualiser nos compétences afin d'offrir un service optimal aux parents.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

BIENTÔT À VOTRE DISPOSITION

En 2022, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avait été débattu en conseil communautaire et la première réunion publique d'information avait eu lieu. Cette année est marquée par l'avancement significatif du PLUi. En effet, c'est entre septembre 2022 et novembre 2023 que les travaux relatifs aux zonages d'urbanisme et à la réglementation ont été réalisés. Désormais, l'ensemble des pièces du PLUi va pouvoir être accessible au public et aux personnes publiques associées pour recueillir leurs avis.

Le contenu du document

Le PLUi est à la fois un document de planification et un document réglementaire. Il organise et oriente les initiatives en matière d'urbanisme pour les 10 à 15 prochaines années à l'échelle des 37 communes membres de la CCHPB. L'objectif est de réfléchir à une stratégie de développement du territoire qui, dans l'intérêt général, apporte des réponses durables et cohérentes aux défis à relever.

Le PLUi est également une « boîte à outils » qui permet de mettre en œuvre le projet de développement retenu pour la CCHPB. Il contient :

- Un rapport de présentation qui évoque les choix retenus avec leurs arguments en lien avec les diagnostics et le PADD ;
- Le PADD qui décline les réponses politiques aux différents enjeux identifiés sur le territoire. (Il formalise les objectifs et les orientations stratégiques) ;
- Les Opérations d'Aménagement et de Programmation qui présentent comment, opérationnellement, la CCHPB va pouvoir atteindre les objectifs du PADD ;
- Le règlement et les documents graphiques qui déterminent les conditions d'occupation et d'exploitation du sol ;
- Les annexes techniques.

Zoom sur l'enquête publique



Phase cruciale du PLUi, l'enquête publique est le moment privilégié pour recueillir l'avis du public. En novembre 2022 vous avez pu assister à la présentation du PLUi dans ses généralités, cette année, 5 réunions publiques ont été réalisées courant octobre pour porter à votre connaissance l'avancement du document avant l'approbation par le Conseil Communautaire en décembre. Cette approbation faite, le document est provisoirement figé pour permettre des échanges plus fructueux avec le public au cours de l'enquête publique.

C'est un commissaire enquêteur, nommé par le Président du tribunal administratif qui animera cette enquête qui durera au minimum 1 mois et qui se tiendra dans différents lieux de la CCHPB. Une large communication sera réalisée pour vous permettre d'accéder au dossier et faire part de vos remarques qui seront consignées dans le registre d'enquête et feront l'objet d'une réponse.

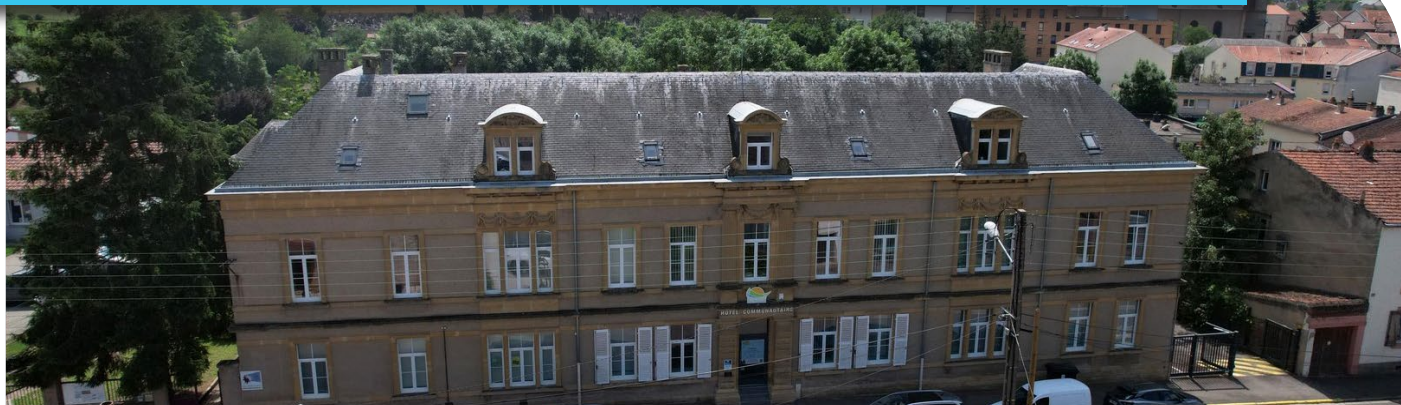
À l'issue de ce temps d'enquête, le commissaire enquêteur remettra à la collectivité, un rapport dans lequel il donnera son avis, son approbation, ses réserves voire son opposition au projet. Le rapport sera public pendant un an après sa remise.



Une question sur le PLUi ?

Envoyez-nous un mail à plui@cchpb.net

L'INTERCOMMUNALITÉ EN QUELQUES CHIFFRES



443

enfants inscrits au dispositif
« cantine à 1€ » sur le territoire
intercommunal en 2023



155 589

repas confectionnés par la
cuisine centrale intercommunale
durant l'année scolaire
2022-2023



45

entreprises aidées financièrement
dans le cadre du dispositif
communautaire mis en place
en 2021



179

enfants inscrits

dans les trois structures d'accueil « Petite Enfance »
de l'intercommunalité (multi-accueil à Boulay et
à Hargarten-aux-Mines, micro-crèche à Piblange)
en 2023

10 %

de taux de refus des recyclables
en 2023 après l'extension des consignes
de tri et la mise en place des bornes



37% de taux de refus
du sac orange en 2021
avant les changements
du schéma de collecte



404

inscriptions à l'École
de Musique et de Danse de la
Houve et du Pays Boulageois
en 2023



1 769

personnes inscrites aux
bibliothèques communautaires
(Boulay et Falck) en 2023



1 057

autorisations d'urbanisme
instruites par les services de la
Communauté de Communes
en 2023



3 393

trajets (aller-retour) réalisés par le service
de transport à la demande Soli'Bus
soit 156 915 km parcourus en 2023



17 695

personnes accompagnées
dans leurs démarches administratives par les
conseillères numériques France Services Boulay
depuis 2021

Les données ont été recensées au 31/10/2023